

Jeu-questionnaire : Accéder à vos prestations et crédits

8 questions

1. L'Agence du revenu du Canada (ARC) est responsable de l'administration de plusieurs différents types de prestations et de crédits qui peuvent être versés de différentes façons. Quelle est l'une des façons que l'ARC peut verser vos prestations et vos crédits?
 - Au moyen de crédits d'impôt que vous demandez lorsque vous faites vos impôts
 - Une prime à votre salaire
 - L'ARC paie une partie de votre facture de carte de crédit
 - Un remboursement pour un service d'abonnement mensuel personnel
2. L'un des impôts les plus courants que vous payez est l'impôt sur le revenu, mais vous payez aussi la taxe de vente lorsque vous achetez des biens et des services. Quel est l'objectif du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)?
 - Le crédit est versé à certains organismes à but non lucratif au Canada
 - Le crédit aide à payer la taxe sur la pollution des sols
 - Le crédit soutient les particuliers et les familles à revenu modeste
 - Le crédit complète les revenus nets annuels des sociétés
3. L'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) aide à donner un coup de pouce financier aux particuliers et aux familles admissibles qui travaillent, mais qui gagnent un revenu faible. Laquelle des personnes suivantes ne serait pas admissible à l'ACT?
 - Un jeune étudiant inscrit à des cours collégiaux à temps partiel et qui travaille à temps partiel
 - Un caissier à temps plein qui gagne un faible revenu
 - Un père célibataire qui gagne un faible revenu de travail pour subvenir aux besoins de sa personne à charge
 - Un étudiant inscrit à des cours universitaires à temps plein travaillant dans un café les fins de semaine
4. Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est un crédit d'impôt non remboursable. Le CIPH aide les personnes ayant une déficience physique ou mentale à réduire l'impôt sur le revenu qu'elles pourraient avoir à payer. Devez-vous présenter une demande pour le CIPH?
 - Oui
 - Non
5. Vous n'avez pas besoin de présenter une demande de prestations et crédits chaque année, mais vous avez certaines responsabilités. Quelle est l'une de vos responsabilités pour prévenir les retards ou l'arrêt de vos prestations?
 - Faire vos impôts chaque année
 - Consigner les noms de chacun de vos employeurs au cours d'une année d'imposition
 - Appeler l'ARC tous les mois pour discuter de votre situation d'emploi
 - Inscrivez-vous pour un compte de l'ARC

6. Vous devriez toujours faire vos impôts avant la date limite pour que l'ARC ait le temps de calculer vos versements de prestations. Pour la plupart des gens, la date limite est le 30 avril. Recevez-vous toujours vos versements de prestations et de crédits si vous manquez la date limite de déclaration?

- Oui
- Non

7. Les montants de vos versements de prestations et de crédits peuvent augmenter ou diminuer lorsque votre situation personnelle change. Quand devriez-vous mettre à jour vos renseignements personnels?

- Lorsque vous changez votre programme universitaire
- Lorsque vous achetez une nouvelle voiture
- Lorsque votre état civil change
- Lorsque vous rénovez votre maison

8. Il est normal que l'ARC communique avec des gens pour leur demander plus de renseignements ou des pièces justificatives. Qu'est-ce qui pourrait arriver si vous ne répondez pas à l'ARC à temps?

- L'ARC pourrait retarder ou interrompre vos versements de prestations et de crédits
- L'ARC vous enverra un texto pour faire un suivi
- Votre compte auprès de l'ARC sera annulé
- Vous ne pourrez pas communiquer avec l'ARC à l'avenir

Corrigé : Accéder à vos prestations et crédits

1. Au moyen de crédits d'impôt que vous demandez lorsque vous faites vos impôts
2. Le crédit soutient les particuliers et les familles à revenu modeste
3. Un étudiant inscrit à des cours universitaires à temps plein travaillant dans un café les fins de semaine
4. Oui
5. Faire vos impôts chaque année
6. Oui
7. Lorsque votre état civil change
8. L'ARC pourrait retarder ou interrompre vos versements de prestations et de crédits